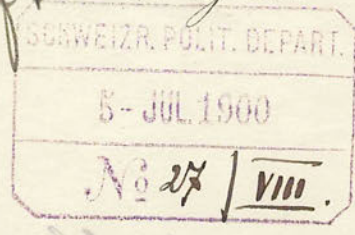


ansée réception le 5 juillet 1900

Légation de Suisse en France Paris, le 4 juillet 1900.

15<sup>bis</sup> rue de Marignan



N<sup>o</sup> 1100

Prière de rappeler le numéro ci-dessous

Monsieur le Président,

Chaque jour, je suis sur le point de prendre la plume pour vous écrire au sujet des affaires de Chine, et chaque jour je remets mon rapport au lendemain dans la pensée que le lendemain on saura plus de détails et que la situation s'éclaircira.

La vérité est qu'au Ministère des Affaires étrangères comme dans les Ambassades des grandes puissances on ne sait rien de plus que le public et que les journaux. Chaque fois qu'un fait de quelque importance paraissait établi par

Monsieur  
Monsieur Hauser,  
président de la Confédération,

Berne



des rapports officiels, je vous l'ai télégraphié, pour  
essayer de poser quelques jalons au milieu des  
dépêches contradictoires de la presse.

La situation de fait est que l'Europe  
possède une dizaine de mille hommes bloqués à  
Tahon, à l'embouchure du Peiho, communiquant  
avec grande peine avec ce qui reste du quartier  
européen de Tientsin, où il est fort difficile de se  
maintenir. Le second fait certain est qu'on ne  
peut pas songer à secourir les Légations et les  
Européens de Pékin et qu'on ne pourra pas les  
secourir avant la fin de septembre, parce que le  
fleuve Peiho est débordé chaque année pendant  
la saison des pluies et qu'il va devenir absolument

impossible pendant trois mois de marcher sur la capitale. Il est donc probable que tous les Européens de Pékin, y compris le corps diplomatique, seront assassinés; il paraît que l'auberge européenne de Pékin appartient à des Suisses; je fais faire des recherches sur ce point et vous écrirai après vérification; on me dit que cet "Hôtel de Pékin" serait tenu par trois ménages suisses. Je n'ai aucun renseignement sur le nombre de Suisses habitant Tientsin.

Le troisième point considéré comme certain par le Ministère français des Affaires étrangères, est que l'impératrice et l'ancienne Chine officielle avaient été imprudents en

favorisant les nationalistes chinois, autrement dits les  
boxeurs; que le Gouvernement chinois a été ensuite  
débordé, obligé de faire cause commune avec eux,  
sous peine d'être renversé; qu'il est peut-être même  
renversé à l'heure actuelle. On n'a jamais pu  
me dire d'une façon précise ici, pourquoi on croit  
que l'impératrice n'est pas complice, mais je  
sais très bien pourquoi on désire qu'elle ne le  
soit pas. Si le Gouvernement et l'impératrice de  
la Chine ne sont pas complices, on pourra les  
maintenir au pouvoir et l'Europe n'aura pas  
la charge, probablement trop lourde pour elle,  
de reconstituer de toutes pièces un nouveau  
Gouvernement. On croit volontiers ce qu'on espère.

Quant aux mesures à prendre par les puissances, il est exact qu'il y a accord complet pour marcher sur Pékin le plus tôt possible. Au Ministère des Affaires Étrangères, on m'avait toujours indiqué jusqu'ici qu'il suffirait de 40 000 hommes. On ne les a pas et on ne les aura pas avant le milieu d'août au plus tôt. Je vous répète que cela ne sert pas à grand'chose, puisque les inondations empêcheront probablement toute marche en avant à cette époque. Les Français, dont les intérêts sont au sud de la Chine, près du Tonkin, donnent à entendre que c'est aux Russes à fournir le gros contingent, parce que c'est la Russie qui est la plus intéressée dans la région du nord. Les Français

ne cachent pas leur défiance d'une coopération trop  
 énergique des Japonais, qui sont pour eux des Anglais  
 déguisés, chargés de tenir la place des uniformes  
 khaki jusqu'à ce qu'on puisse détacher du Trans-  
 saal les troupes britanniques. On me paraît ici tenir  
 trop peu de compte du fait que les Chinois sont  
 aujourd'hui armés de fusils à répétition (on m'a  
 assuré entre autres qu'ils ont acheté depuis un an, en  
 Suisse, 100 000 verterli par l'entremise d'un M.  
 Romieux, à 5 fr. par fusil). Si l'opinion  
 japonaise qu'il faut cent mille hommes pour  
 marcher sur Peking est fondée, il sera plus long et  
 plus difficile qu'on ne suppose généralement de les  
 concentrer avec tous les approvisionnements et  
 impédiments indispensables.

Quant au but à atteindre, les puissances européennes sont provisoirement d'accord de marcher sur Pékin pour délivrer les Légations ou, les venger et pour obtenir les réparations nécessaires ainsi que des garanties pour l'avenir. Chacun déclare qu'il ne veut rien d'autre ni de plus; seulement, les Français se défient des Japonais et croient que ceux-ci veulent un morceau de territoire chinois, ce qui peut être le point de départ de grosses difficultés. Les Français sont aujourd'hui partisans déclarés de la théorie de la "porte ouverte" et de la simple pénétration commerciale; ils déplorent que les Russes et les Allemands aient voulu avoir des concessions certaines équivalant à des annexions et que Salisbury ait cédé à la pression parlementaire en mettant la

main, par compensation, sur Wei-hai-wei. Cette suggestion  
paissienne est un peu tardive et on oublie un peu ici  
le Tonkin.

Si on ne trouve plus de Gouvernement  
chinois, en arrivant à Pékin, si l'Empire est en proie  
à l'anarchie ou si des sacrifices énormes ont dû être  
faits, il est possible qu'on se trouve devant la  
nécessité de se retirer purement et simplement ou de  
se payer en nature. Dans ce dernier cas, l'accord  
subsistera-t-il entre les puissances? C'est cent  
mille hommes par puissance, peut-être, qu'il  
faudrait pour occuper le grand territoire chinois.  
On n'ose pas penser à ces éventualités. Un fait dont  
il faut tenir compte dans cet ordre d'idées, parce  
qu'il peut être un calmant énergique, c'est que la



Russie, d'après ce qu'on m'assure de très bonne  
 source, est aujourd'hui "sans le son".

---

Comme événement international d'ordre  
 secondaire, je crois devoir vous signaler un accord  
 franco-espagnol qui écarte les prétentions théori-  
 ques du cabinet de Madrid au l'intérieur de  
 certaines parties du Congo français et du Maroc.  
 La France pourra ainsi, sans avoir à craindre de  
 réclamations espagnoles, exécuter en jour son  
 plan de celui l'Algérie au Sénégal par une  
 série de postes au sud du Maroc.

Je vous signalerais aussi une convention  
 franco-belge approuvée aujourd'hui par les  
 deux Chambres et qui règle les compétences

judiciaires et l'orientation des jugements entre les deux  
pays sur une base analogue aux anciennes con-  
ventions franco-suisse de 1828 et du 15 juin 1869.

Le texte de cette convention a été envoyé par nous au  
Département fédéral de Justice et Police. -

Aguez, Monsieur le Président, les  
assurances de ma très-haute considération.

Le Ministre de Suisse

Lardy